

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL (RPI) RONTIGNON-NARCASTET
MARDI 15 NOVEMBRE 2022 18H**

Étaient présents

Les parents d'élèves délégués: Mmes Binot, Cazajous, Fintoni pour l'école de Rontignon,
Mmes Rodrigues, Gentillet et Bonhomme pour l'école de Narcastet.

Pour la municipalité de Narcastet....: M. Faux, Mme Molesin.

Pour la municipalité de Rontignon.....: M. Dudret, Mme Del Regno

Les enseignants.....: Mmes Orine, Pitaval et Mme Touyarou pour l'école de Narcastet,
Mmes Barrière, Riutort et Deville pour l'école de Rontignon ;

Un tour de table est réalisé pour que les membres du conseil se présentent.

Excusé : M Laporte-Fauret, IEN

1. Fusion des conseils d'école :

Dans un souci de continuité pédagogique et d'organisation au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), il est proposé aux conseils d'école de Rontignon et Narcastet de fusionner.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Effectifs, répartition et organisation des classes

A. Effectifs 2022-2023 :

PS	MS	GS	CP
12	20	18	13 + 6
CE1	CE2	CM1	CM2
13	20	12	14

B. Répartition des enfants à ce jour :

128 élèves sont scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) soit une moyenne de 21,33 par classe.

Les enfants du cycle 1 et 13 CP sont à l'école de Rontignon (soit 63 enfants).

6 CP et tous les enfants du CE1 au CM2 sont à l'école de Narcastet (soit 65 enfants).

C. Organisation des classes :

- Rontignon
 - Mme Barrière (classe PS/GS) : 12 PS/ 10 GS : 22 élèves
 - Mme Deville (classe MS): 21 MS : 21 élèves
 - Mme Riutort (classe GS/CP) : 7 GS/ 13 CP : 20 élèves

- Narcastet
 - Mme Orine (classe CP/CE1) : 6 CP/ 13CE1 : 19 élèves
 - Mme Touyarou (classe CE2) : 20 CE2 : 20 élèves
 - Mme Pitaval (classe CM1/CM2) : 12 CM1 / 14 CM2 : 26 élèves

3. Accueil des TPS, effectifs prévisionnels rentrée scolaire 2023-2024

A. Accueil des TPS :

Madame Barrière a pris contact en septembre avec M Laporte-Fauret, IEN, quant à la scolarisation des TPS. Il lui a répondu qu'il n'y avait plus d'accueil en janvier. On peut envisager une intégration progressive en juin. Il y a une seule rentrée pour tout le monde, celle de septembre.

B. Prévisionnel rentrée 2023/2024 :

L'Inspection Académique va demander aux directrices les prévisions d'effectifs pour la fin du mois de novembre.

Naissances sur les communes :

- 2020 :
Narcastet : 9 - Rontignon : 11 soit un total de 20 enfants
- 2021 :
Narcastet : 3 - Rontignon : 9 soit un total de 12 enfants

14 élèves de CM2 quitteront le RPI, 20 PS pourraient entrer dans le RPI.

Effectif prévisionnel du RPI à la rentrée 2022 :

PS	MS	GS	CP
20	12	20	18
CE1	CE2	CM1	CM2
19	13	20	12

Total Rontignon : 70 (moyenne : 23,33 par classe)

Total Narcastet : 64 (moyenne : 21,33 par classe)

Total RPI : 134 soit une moyenne de 22,33 par classe.

Toutes les personnes concernées par une inscription sont invitées à se présenter le plus tôt possible afin d'anticiper d'éventuelles modifications dans ces prévisions.

Un appel est fait aux Mairies pour contacter les parents qui pourraient être concernés par la rentrée prochaine.

Cas du lotissement d'Uzos : 6 familles provenant des maisons du nouveau lotissement construit sur les deux communes (Rontignon et Uzos) sont concernées. L'une d'entre elles a déjà inscrit son enfant à Rontignon.

4. Vote du règlement intérieur 2022-2023

Modification des points :

1.2, 1.3, L'accueil des TPS ne se fait plus en janvier, il se fait en septembre ou en juin (intégration progressive). L'accueil des CP se fait à Rontignon et Narcastet.

4.1 (accueil à 13h35 à Rontignon) : se fait dans la cour par beau temps, dans la salle de motricité quand il pleut.

4.2 A Rontignon, pour la remise des enfants aux familles le soir, les parents ne rentrent plus dans l'école, ils attendent au portail de l'école où les enfants leur sont remis par leurs enseignantes.

Vote du règlement : Adopté à l'unanimité

5. Actualisation des PPMS

A. PPMS "risques majeurs"

Deux PPMS sont établis pour chaque école :

- PPMS risques majeurs (pour nos communes les risques sont : séismes, tempêtes, transport de matières dangereuses pour les deux écoles, et inondation pour l'école de Rontignon)
- PPMS risques intrusion/attentat

En cas d'incendie/séisme, la procédure est de sortir de l'école.

En cas d'inondation, confinement dans la salle du conseil municipal de Rontignon.

Plusieurs exercices sont à réaliser dans chaque école :

- incendie / séisme (point de rassemblement hors de l'école)
- tempête / transport de matières dangereuses : confinement dans la salle de restauration à Narcastet, et à Rontignon (à établir avec l'Equipe Mobile de Sécurité).

A. PPMS "attentat intrusion" : depuis le 19 juin 2021 **niveau "Sécurité renforcée - risque attentat"**

Plusieurs exercices sont à réaliser dans chaque école :

- intrusion avec confinement
- intrusion avec évacuation

6. COVID à l'école :

Protocole suivi depuis la rentrée 2022 (voir en pièce jointe) : Niveau socle

Quand il y a un cas positif dans une classe, l'ensemble de la classe est considéré comme cas contact et doit faire un test ou autotest à J+2.

7. Le point financier : Présentation des bilans des comptes des coopératives scolaires pour l'année 2021-2022

Pour Rontignon :

Le compte est déficitaire pour cette année 2021-2022. En effet, l'année dernière, aucune participation financière n'a été demandée aux parents car le compte était en début d'année nettement excédentaire (en raison de projets non réalisés en période Covid).

Aucune participation financière n'a donc été demandée aux parents l'année dernière pour les différents projets et sorties.

Cette année, nous envisageons de demander une participation.

Pour Narcastet :

Les comptes sont à l'équilibre. Une participation financière sera sollicitée également.

8. Projets pédagogiques 2022-2023 :

Voir en pièce jointe.

9. Points Mairie de Rontignon :

- A. Échange d'informations entre le personnel enseignant et la mairie, quand cela a un impact sur le périscolaire, toute absence d'enseignante doit être signalée à la Mairie.
- B. Achèvement des travaux de la classe 3 et exploitation de cette nouvelle pièce.

La classe trois est désormais fonctionnelle. La classe 3 est un dortoir et la classe provisoire des GS-CP est définitivement attribuée à cette fonction. Des rangements seront installés dans le dortoir conçus par le même fournisseur que pour les rangements de la salle de motricité (établissement d'aide au travail Esat d'Idron).

- C. Fonctionnement de l'école, des services périscolaires et accès des parents.
Toutes les sorties de l'école s'effectuent par le portail vert, même après la garderie.
- D. La sobriété énergétique. Les communes font face à une augmentation considérable du coût de l'énergie. Un nouveau fournisseur énergétique a été choisi pour l'année prochaine. Marché groupé avec les fournisseurs de tous les départements d'Aquitaine.

Des détecteurs de présence seront installés dans les parties communes.

10. Présentation du programme Phare

L'Education nationale a mis en place le programme PHARe pour lutter contre le harcèlement scolaire.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.

En élémentaire, le Programme Phare se présente sous la forme d'un échancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Les enseignants s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle des ressources sont mises à leur disposition. 10 heures d'enseignement civique et moral y seront consacrées pendant l'année scolaire du CP au CM2. Le programme est poursuivi au collège et au lycée.

Au niveau national, pHARe s'appuie sur le comité de suivi du dispositif pHARe, le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, et 2 lignes téléphoniques de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

La Mairie de Rontignon souligne que le personnel communal peut être également confronté à ce type de situation et demande s'il peut être associé aux formations qui seront proposées aux enseignantes.

Pour l'instant il n'y a eu aucune formation proposée.

11. Manifestations

- Célébration du 11 novembre : les enfants ont été invités à chanter au monument aux morts de Rontignon.

D'autres modalités seront envisagées pour l'année prochaine avec une découverte du monument aux morts en amont et le jour de la cérémonie, l'apport de fleurs par les enfants.

- Goûters de Noël : proposition de les maintenir par classe sans la participation des parents. Les modalités dans chaque école seront vues par les enseignantes. Ces goûters sont maintenus cette année.

La commission vie locale organise l'inauguration des illuminations de Rontignon le vendredi 2 décembre à 18h30 avec venue du père Noël et installation de la boîte aux lettres du père Noël ainsi que d'un Marché de Noël.

Les familles seront invitées à venir. Les enfants de la Petite Section au CE1 interpréteront des chants de Noël.

- Carnaval : si c'est possible après les vacances de février. L'année dernière, nous étions en période Covid, beaucoup d'enfants étaient absents, il n'a pas été possible de préparer des danses. Il a été proposé aux enfants de venir déguisés et de faire dans la cour une bataille de confettis. Cette organisation devrait être reconduite cette année. Proposition de dates : vendredi 3 mars avec possibilité de reporter au 10 mars.

- Fête des écoles : Proposition de date : le samedi 24 juin.

Information : un stade de BMX va être construit dans les anciens locaux de Vilcontal (friche industrielle) sera en accès libre à Rontignon.

La séance est levée à 19h42.